

# Les modes de paiement du loyer

# Nos 6 conseillers sociaux

Le loyer est payable à terme échu, c'est-à-dire à la fin du mois loué. Il convient donc de le régler immédiatement et, pour cela, vous devez utiliser l'un des moyens suivants en place à HABITAT 86.

Vous connaissez des problèmes quant au règlement du loyer, contactez au plus vite le conseiller social d'HABITAT 86 de votre secteur ! Il étudiera avec vous le meilleur moyen pour régler votre situation (plan d'apurement,...) N'hésitez pas à le contacter !

## Les 5 solutions



### La plus simple

#### LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

C'est gratuit et c'est le moyen le plus simple !

Vous remplissez le formulaire ci dessous :

**DEMANDE DE PRELEVEMENT**

La présente opération est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

DEBITEUR : NOM, ADRESSE, CP, VILLE

CREANCIER : HABITAT 86, 33 rue du Planty, 86180 BUXEROLLES

COMPTE A DEBITER : Etablissement, Guichet, N° du compte

COCHER LA DATE DE PRELEVEMENT CHOISIE : 7 du mois, 12 du mois, 17 du mois

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER : DATE, SIGNATURE

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

N° NATIONAL D'IDENTIFICATEUR : 113 506

DEBITEUR : NOM, ADRESSE, CP, VILLE

CREANCIER : HABITAT 86, 33 rue du Planty, 86180 BUXEROLLES

COMPTE A DEBITER : Etablissement, Guichet, N° du compte

COCHER LA DATE DE PRELEVEMENT CHOISIE : 7 du mois, 12 du mois, 17 du mois

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER : DATE, SIGNATURE

Vous faites la démarche une fois pour toutes et vous êtes tranquille puisque le paiement du loyer se fait ensuite automatiquement !

Vous avez le choix entre 3 dates possibles de prélèvement : **7, 12 ou 17** de chaque mois.

- Pour qu'il puisse fonctionner le mois suivant votre envoi, votre demande doit nous parvenir avant le 15 du mois
- Pour les bénéficiaires de l'APL, le prélèvement sera mis en place après le premier versement de l'APL

Le prélèvement automatique reste valable tant que vous ne changez pas de logement ou de banque et vous pouvez l'arrêter à tout moment en contactant votre banque !

### A renouveler chaque mois

#### LE PAIEMENT EN LIGNE : [www.habitat86.fr](http://www.habitat86.fr)

En 5 clics, vous aurez payé votre loyer, de manière sécurisée : rubrique «espace locataires» de notre nouveau site internet.



#### LE PAIEMENT PAR CHÈQUE

Le chèque est à mettre à l'ordre d'HABITAT 86 à envoyer ou déposer au siège social : HABITAT 86, 33 rue du Planty - BP 27 - 86180 BUXEROLLES ou dans l'une de nos antennes ou agences.

#### LE PAIEMENT EN ESPÈCES

HABITAT 86 n'accepte plus de paiement direct en espèces. Pour payer en espèces, vous devez donc recourir au mandat compte auprès de la Poste. C'est un service gratuit puisque c'est HABITAT 86 qui prend en charge les frais ! Il s'agit alors de compléter le mandat compte remis par HABITAT 86 ou par la Poste, de prendre les espèces et d'aller dans un bureau de poste qui fera le nécessaire auprès de l'Office pour le paiement du loyer.

**MANDAT COMPTE**  
VERSEMENT D'ESPÈCES SUR LE CCP D'UN TIERS

EXPÉDITEUR : NOM, ADRESSE, CP, VILLE

MONTANT : €

BÉNÉFICIAIRE : HABITAT 86

CHIFFRE CLAVIER : 05926301

CORRESPONDANCE : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

#### LE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

La démarche est à engager auprès de votre banque et, selon les organismes, peut être payante.

Secteur de l'antenne Loudun  
**Sébastien MOYA**  
Tél : 05.49.18.55.95  
s.moya@habitat86.fr

Secteur de l'agence Châtelleraut Sud  
Plaine d'Ozon, Les Renardières, Coubertin, Zac de la Forêt, Le Lac, Les troènes, Les loges, logements spécifiques  
**Marie-Line GUILLOTEAU**  
Tél : 05.49.18.56.06  
ml.guiloteau@habitat86.fr

Secteur de l'antenne Neuville de Poitou  
**Christian BERGER**  
Tél : 05.49.18.55.93  
c.berger@habitat86.fr

Secteur de l'agence Châtelleraut Nord et communes du Châtelleraudais  
**Ludovic BRABAN**  
Tél : 05.49.18.56.10  
l.braban@habitat86.fr

Secteur de l'antenne Futuroscope  
**Sébastien MOYA**  
Tél : 05.49.18.55.95  
s.moya@habitat86.fr

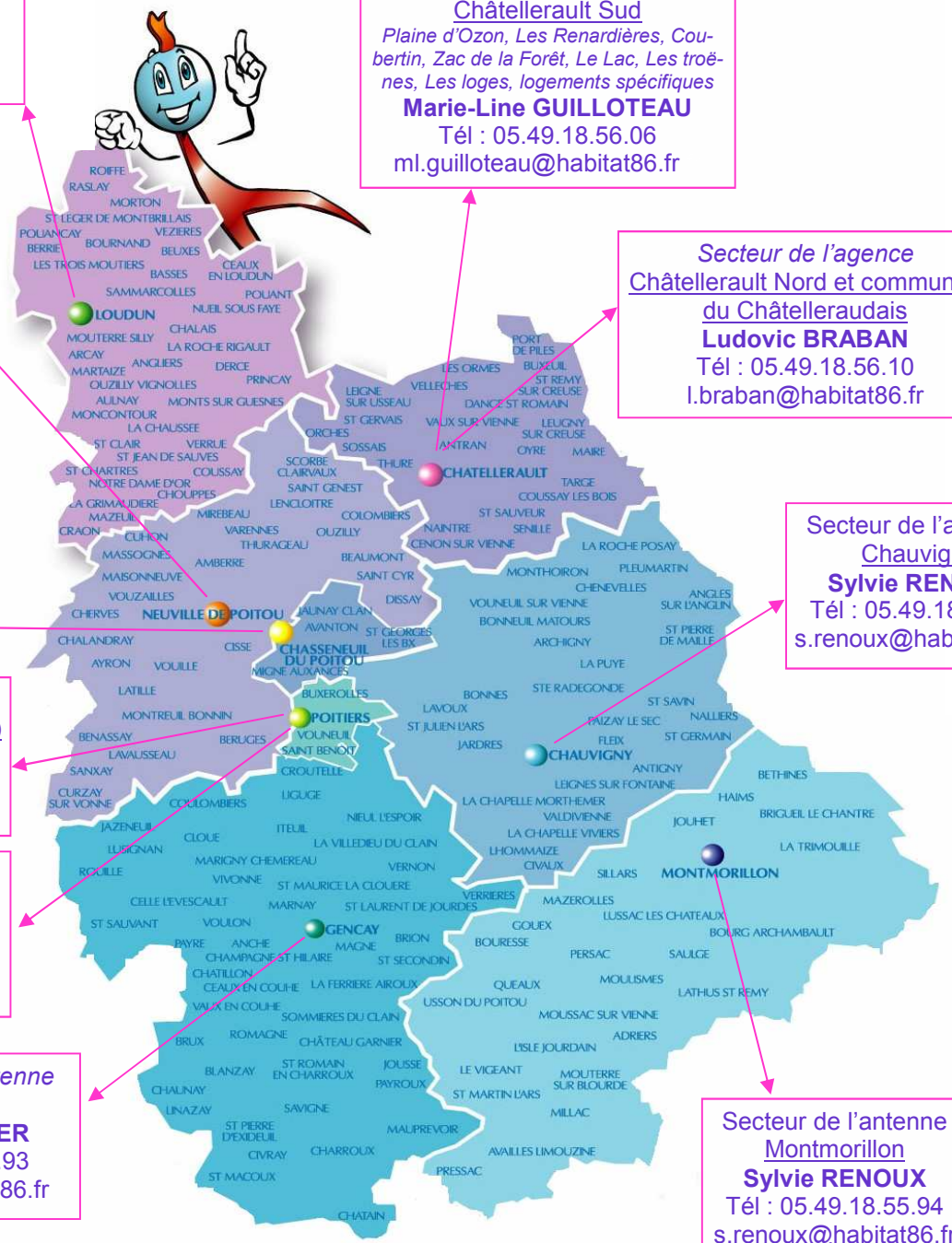
Secteur de l'antenne Chauvigny  
**Sylvie RENOUX**  
Tél : 05.49.18.55.94  
s.renoux@habitat86.fr

Secteur de l'agence Poitiers (hors Bellejouanne)  
**Martine MOREAU**  
Tél : 05.49.18.55.91  
m.moreau@habitat86.fr

Secteur de l'agence Poitiers - Bellejouanne  
**Sylvie RENOUX**  
Tél : 05.49.18.55.94  
s.renoux@habitat86.fr

Secteur de l'antenne Gençay  
**Christian BERGER**  
Tél : 05.49.18.55.93  
c.berger@habitat86.fr

Secteur de l'antenne Montmorillon  
**Sylvie RENOUX**  
Tél : 05.49.18.55.94  
s.renoux@habitat86.fr





# INTERVIEW DE PATRICK GRÉGOIRE

Responsable depuis 2 ans des Relations Sociales chez HABITAT 86 comprenant notamment le pré-contentieux et le contentieux, Patrick GREGOIRE gère un service de 10 personnes.

## Qu'est ce qui différencie HABITAT 86 d'un bailleur privé ?

**Patrick GREGOIRE :**  
«Chez HABITAT 86, en cas de difficultés pour payer son loyer, il existe toujours une solution. Si le locataire et l'Office agissent très vite et en concertation, des solutions peuvent être mises en place avant d'en arriver à des situations extrêmes (mutation dans un logement plus adapté...). La vocation de l'Office est de loger les personnes ; aussi, lorsque l'on en arrive à une expulsion, c'est que tous nos efforts ont été vains, c'est pour nous un échec.»

## A quoi peuvent être dûs les problèmes d'impayés ?

**P.G. :** «Les impayés de loyers résultent de difficultés financières, temporaires ou durables, qu'il incombe à l'Office de comprendre, afin d'orienter les locataires vers les différentes solutions existantes (FSL *Fonds de Solidarité Logement*, services sociaux, Banque de France pour déposer un dossier de surendettement, Comité d'Entreprise de grosses structures...). Souvent c'est un engrenage, on fait un premier emprunt à la consommation et puis on s'enlise petit à petit, on fait un second prêt pour rembourser le premier, c'est la fuite en avant.»

## Quel est le plus sûr moyen de régulariser la situation ?

**P.G. :** «Le plus souvent un plan

d'apurement réaliste, c'est-à-dire adapté à la situation de la famille, permet de résoudre les difficultés. Mais c'est lorsque les premiers problèmes de paiement surgissent qu'il faut en parler et se faire connaître. La plupart du temps, le locataire pare au plus pressé et au plus urgent, le quotidien. C'est une vision à court terme qui conduit parfois à des situations très difficiles. La solution : réagir, se faire aider et en parler. Les locataires ont parfois honte de leur situation mais nous ne sommes pas là pour les juger, notre souci premier est de les maintenir dans les lieux.»

## Quelle est la différence entre pré contentieux et contentieux ?

**P.G. :** «Chez HABITAT 86, 6 agents ont en charge le pré-contentieux, ils interviennent dès le premier mois de loyer impayé par le biais d'une lettre de relance, le but étant de mettre en place au plus vite un plan d'apurement de la dette. Lorsque les agents pré-contentieux estiment avoir tout mis en œuvre mais sans résultat, les 2 agents du contentieux interviennent et lancent les premières procédures.»

## Même lorsque des procédures contentieuses sont lancées, on peut trouver des solutions ?

**P.G. :** «Tout à fait, nous pouvons intervenir à n'importe quel moment de la procédure même si un jugement de résiliation du bail a été prononcé. Si

un engagement fiable de règlement de la dette en plus du loyer courant peut être mis en place avec un plan d'apurement, des aides telles que le FSL (Fonds de Solidarité Logement) ou autres, la procédure peut être gelée et l'expulsion évitée. Cependant, plus le montant de la dette est élevé, plus il est difficile de s'en acquitter et plus les dispositifs d'aides sont difficiles à mobiliser. Il convient de ne pas laisser la dette augmenter et de prendre au plus vite contact avec HABITAT 86. C'est une relation de confiance qui doit s'installer entre le locataire et nous. Il faut savoir que si une solution existe, l'APL suspendue peut être à nouveau perçue avec un effet rétroactif.»

## Avez-vous un souvenir particulier à nous faire partager ?

**P.G. :** «Le cas d'un couple de retraités, attaché à leur grand logement de type 5 où ils avaient élevé leurs 3 enfants, mais pour lequel ils ne pouvaient plus, compte tenu du montant de leur retraite et du départ des enfants, assumer le loyer. Après une procédure en résiliation de bail, ils ont enfin accepté d'être relogés dans un logement plus petit adapté à leurs ressources. Dans le même temps, nous avons obtenu un secours pour une partie de la dette et un plan d'apurement réaliste a été mis en place. A ce jour, ils n'ont plus de dette et le loyer est régulièrement réglé.»

## Les numéros d'astreintes des prestataires d'HABITAT 86

**En collectif :** consulter les numéros sur les affiches apposées dans votre hall d'immeuble  
**Pour le secteur géré par notre Agence de Châtelleraut, appelez le 05.49.21.22.06**

### En individuel :

**En cas de dysfonctionnement de votre chaudière gaz :** appelez la Société SAVELYS

- secteur de Châtelleraut : Tél : 06 03 63 30 57
- secteur de Loudun : Tél : 06 11 72 06 44
- autres secteurs : Tél : 05 49 41 99 96

**En cas de non fonctionnement de votre ballon d'eau chaude, d'un convecteur ou d'une fuite importante sur la robinetterie :**

- secteur de Loudun/Neuville/Châtelleraut : Société PROXISERVE (prochainement VEOLIA HABITAT SERVICE) Tél : 0821 200 328
- autres secteurs : Société SAVELYS Tél : 05 49 41 99 96

Siège Social d'HABITAT 86 : 33 rue du Planty - BP 27 - 86180 Buxerolles - Tél : 05.49.47.66.76 - contact@habitat86.fr

**Agence de Châtelleraut :** 9 rue Georges Rouault - BP 40818  
Tél : 05.49.18.56.00 - ag.chatelleraut@habitat86.fr

**Antenne de Chauvigny :** Cité du Peuron - bât A  
Tél : 05.49.18.56.80 - chauvigny@habitat86.fr

**Antenne Futuroscope :** 14 bd des Frères Lumière 86960  
Chasseneuil Tél : 05.49.18.55.65 - futuroscope@habitat86.fr

**Antenne de Gençay :** 21 place du Marché  
Tél : 05.49.18.56.70 - gencay@habitat86.fr

**Agence de Poitiers :** 107 rue des Couronneries  
Tél : 05.49.18.56.56 - ag.poitiers@habitat86.fr

**Antenne de Loudun :** 3 place Urbain Grandier  
Tél : 05.49.18.56.20 - loudun@habitat86.fr

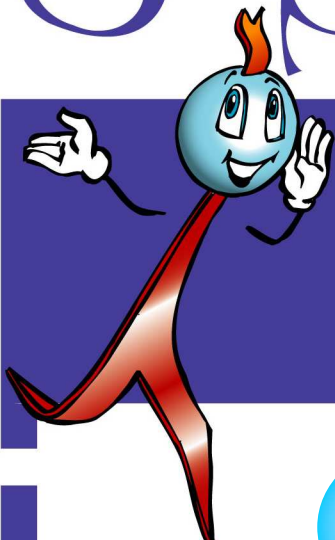
**Antenne de Montmorillon :** 3 rue Hector Berlioz - Bât Bizet  
Porte 2 - Tél : 05.49.18.56.90 - montmorillon@habitat86.fr

**Antenne de Neuville :** 33 rue Pointe aux Trembles  
Tél : 05.49.18.56.30 - neuville@habitat86.fr



Papier issu de forêts gérées durablement

# à propos



spécial

## Paiement du loyer

La lettre d'information des locataires d'HABITAT 86  
Hiver 2009-2010

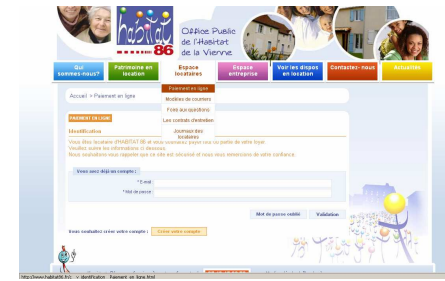
## COMMENT PAYE-T-ON SON LOYER CHEZ HABITAT 86 ?

Voici les différents modes de paiement du loyer en vigueur à l'Office avec les pourcentages de répartition pour l'année 2009.

- 59,3 % des locataires utilisent le prélèvement automatique
- 24,6 % le chèque
- 8,9 % le mandat compte
- 7,2 % le virement bancaire

Vous trouverez en page intérieure les avantages et les inconvénients de chaque moyen de paiement.

**La nouveauté : le paiement en ligne.**  
C'est le nouveau mode de paiement offert aux locataires d'HABITAT 86 depuis décembre 2009 sur son site internet, dans un lieu sécurisé de l'espace locataires.



Depuis le début 2010, 39 locataires ont payé de cette façon.

Alors n'hésitez pas  
**www.habitat86.fr**  
« Espace Locataires »

## Nouveau site d'HABITAT 86 www.habitat86.fr

**Vous avez de la famille, des amis, des connaissances en recherche de logement, invitez-les à consulter régulièrement notre site où figurent nos logements disponibles !**

Qui sommes-nous? Patrimoine Espace locataires Espace entreprise Voir les dispo Contacter-nous Actualités

Office Public de l'Habitat de la Vienne

Vous recherchez un logement cliquez sur une zone pour voir quelques logements disponibles

Nos engagements

- Pas de frais de dossier
- Des services proches de vous
- Loyer payable à terme échu
- Logement ouant droit à l'APL
- Des équipements sous contrat d'entretien
- 1 mois de dépôt de garantie



www.habitat86.fr